

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL BENJAMINS (ES)
LE SAMEDI 27 MARS 2010
SALLE BASLY -ISBERGUES

La liste des athlètes qualifiés sera disponible sur le site du comité (<http://cd62.athle.org>) à partir du **lundi 15 mars 2010**. Cette liste sera constituée des 50 premiers triathlons (dans chaque catégorie) réalisés lors des journées qualificatives hivernales.

Les points du triathlon (course – saut - lancer) réalisés au cours d'une même journée et non au cours de plusieurs journées. **Aucune demande de repêchage ne sera retenue.**

Les épreuves du championnat :

2000m marche - 50m - 50m haies – longueur – hauteur – **Triple saut** – poids – relais.

Les essais :

Longueur : 3 essais.
Triple saut : 3 essais.
Poids : 3 essais.
Hauteur : concours libre (voir montées de barre).

Les montées de barre :

BM : 1.02 – 1.06 – 1.10 – 1.14 – 1.18 – 1.22 – 1.26 – 1.30 – 1.33 – 1.36 – 1.39 – 1.42 – 1.44 – 1.46 – 1.48
BF : 0.96 – 1.00 – 1.04 – 1.08 – 1.12 – 1.16 – 1.20 – 1.23 – 1.26 – 1.29 – 1.32 – 1.34 – 1.36 – 1.38 – 1.40

Les haies :

BF : 0.65cm.
BM : 0.65cm.

Longueur : la mesure s'effectuera à partir de l'entrée ou sortie de planche.

Triple saut : planche à 6 mètres et 7 mètres.

Le poids :

BM : 3kg
BF : 2kg

Les engagements :

Les athlètes qualifiés participeront obligatoirement à un triathlon (1 course – 1 saut – 1 lancer). Les engagements devront **impérativement** parvenir au comité (mail : athletisme@sport62.fr ou par courrier) pour le **Mercredi 24 mars à minuit dernier délai.**

Les officiels :

- 1 à 4 athlètes : 1 officiel.
- 5 à 8 athlètes : 2 officiels.
- 9 à 15 athlètes : 3 officiels (au moins 1 de niveau régional)
- 16 à 30 athlètes : 4 officiels (au moins 2 de niveau régional)
- 31 à 50 athlètes : 5 officiels (au moins 3 de niveau régional)
- à partir de 51 athlètes : 6 officiels (au moins 3 de niveau régional)

Pour les championnats départementaux, le comité se donne la possibilité d'apporter quelques modifications le cas échéant.

Les relais :

Les équipes seront constituées **obligatoirement** de 4 Benjamins ou Benjamines participant aux épreuves individuelles pour lesquelles ils sont qualifiés. Un athlète ne pourra participer qu'à un seul relais.

L'horaire :

Il sera donné aux clubs le jour de la compétition.